

Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **39-40 (1967)**

Heft 6

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réglementation sur le camping

La Suisse a compté, en 1964, plus de 30 millions de nuitées dans les hôtels. A ce nombre doivent s'ajouter 19 millions de nuitées dans les campings, auberges de jeunesse et chalets. Les campings du Touring-Club – seule organisation qui tienne des statistiques – ont enregistré plus de 1,1 million de nuitées contre 650 000 environ en 1960. La progression est donc sensible.

61

Or, en de maints endroits, les installations sanitaires des camps n'ont pas progressé au même rythme que la demande. C'est ce qui a déterminé l'Union suisse du tourisme à inviter les communes à édicter un règlement sur le camping. La Direction de l'économie publique du canton de Berne a élaboré, en collaboration avec l'Institut de recherches touristiques de l'Université de Berne, un règlement type, actuellement adopté.

La création et la gestion d'un camping sont soumises à l'autorisation des autorités. Le camping isolé, en dehors des camps autorisés, n'est admis qu'avec l'autorisation du propriétaire du terrain et des autorités communales. Les camps ne doivent pas se situer à proximité de quartiers d'habitation. Ils seront pourvus d'installations sanitaires (toilettes, douches, conduites d'eau potable, égouts, corbeilles pour les déchets et décharge) au prorata des personnes qu'ils peuvent accueillir. Le gérant devra en outre tenir un registre des hôtes.

Les mesures prises sont d'autant plus nécessaires que les campeurs recherchent les plus beaux paysages, particulièrement les rives des lacs, des rivières et les paysages typiques de montagne. Il est donc logique, dans l'intérêt de la communauté, que les tentes ne puissent être plantées et les caravanes stationnées n'importe où. La première mesure à prendre sera donc de déterminer les endroits où le camping sera ou ne sera pas autorisé.

Aspan

Bibliographies

Les logements sont trop chers

Tout le monde en est bien convaincu. Encore fallait-il rechercher, parmi les composantes de ce coût, quelles sont celles dont la progression a été particulièrement rapide et celles sur lesquelles on peut agir avec le plus d'efficacité en vue de les réduire.

C'est sur le thème «Coût de la construction, coût du logement» qu'un colloque s'est tenu à Paris, présenté aux ministres responsables de ces problèmes par M. Gérard Dupont, président du Centre national pour l'amélioration de l'habitation.

Ce colloque, qui a réuni 600 participants, avait été préparé

SABAG

BIENNE LUCERNE LAUSANNE

Notre choix est à l'avant-garde.

Grâce à une activité plus que cinquantenaire, nous avons acquis une grande expérience dans les branches de matériaux de construction, sanitaire et cuisine.

Voulez-vous plus que ce que la technique actuelle peut vous offrir pour votre agencement de cuisine? Alors décidez-vous pour les cuisines PINGUIN de SABAG.

Envoyez-nous une esquisse et faites-nous part de vos désirs, nous vous soumettons nos plans sans aucun engagement.

PINGUIN la cuisine moderne



SABAG + BAUMATERIAL SA, 2500 Bienne, Tél. 032 / 3 53 53

SABAG Appareils sanitaires Lucerne SA, 6000 Lucerne
Tél. 041 / 3 99 22

SABAG LAUSANNE SA, 1000 Lausanne, Tél. 021 / 26 90 31

Visitez nos expositions, vous y trouverez un choix très riche d'agencements sanitaires et de cuisines.

**Choisissez bien, choisissez sûr,
choisissez SABAG!**

par des groupes de travail réunissant une cinquantaine de personnes hautement qualifiées. Des rapports circonstanciés du plus grand intérêt ont été établis par:

M. Xavier Arsène-Henry, architecte, Prix de Rome, pour les problèmes concernant le coût de la construction proprement dit,

M. Joseph Omez, secrétaire général du CIL de Roubaix-Tourcoing, pour le prix des terrains équipés,

M. Michel de Chalendar, vice-président de Batcoop, président de l'Association nationale pour la maison familiale, pour les frais annexes (administratifs, financiers, fiscaux, etc.).

Les séances de travail ont été présidées et animées successivement par:

M. Pisani, ministre de l'Équipement au moment du colloque, M. Yves Aubert, directeur de la Construction au Secrétariat d'État au logement,

M. Malterre, président de la Confédération générale des cadres,

M. Delouvrier, préfet de la région de Paris,

M. Nungesser, secrétaire d'État au logement, qui a fait la synthèse des travaux et exposé les projets d'action gouvernementale.

Une brochure vient de paraître qui donne le compte rendu intégral de ce colloque: Allocutions des présidents de séances, rapports, discussions ainsi que les conclusions qu'en a tirées le Conseil d'administration du CNAH. C'est un document d'une grande importance et qui fait le point sur de nombreux sujets fort discutés (préfabrication, politique des modèles, politique foncière, politique de

l'équipement, financement, frais administratifs et annexes, etc.).

(CNAH. - «L'Habitation», avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie 31, Paris (16^e) Numéro spécial 25 fr., franco 27 fr.)

Renseignements commerciaux

La nouvelle installation de W.-C. LUXOR, modèle «T»

Nous construisons, sur des régions de plus en plus vastes. Le ravitaillement en eau - ce «système de circulation sanguine» si vital de nos villes et de nos villages - exige un réseau de distribution de plus en plus dense et en même temps une pression d'eau suffisante au départ.

Comme pour tous les moyens de transport en général, le transport de l'eau, semblable à celui de l'électricité, demande de l'énergie. Pour l'eau cette énergie de transport, qui est la pression de conduite, diminue successivement d'intensité pendant le transport de l'eau vers les différents branchements.

Des différences d'altitude comme des différences de distance par rapport au réservoir d'eau occasionnent, par conséquent, des variations de pression aux différents branchements, variations qui peuvent facilement être de l'ordre de 4-5 kilos dans un seul et même immeuble.

Plus la pression de conduite est élevée, plus la chute de

63



La combinaison idéale:
matériaux isolants + surface
se prêtant au crépissage.

Résistance au
cisaillement.

L'isolation intégrale avec
SCHICHTEX
permet une économie de frais
de chauffage

B+ Bau+

Industriebedarf AG

4002 Bâle, Lange Gasse 13

Téléphone 061 35 20 65